

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 18.- 9.- 4.50 1.50
 ÉTRANGER 33.60 16.80 8.40
 On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes
LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
 Administration et Annonces 87
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 10 ct.

ANNONCES

(LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . . Fr. 0.20
 Minimum p^r annonce > 2.-
 Suisse > 0.30
 Étranger > 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME > 0.50

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

Parti socialiste neuchâtelois

Journée cantonale aux Gollières

Le Comité exécutif a pris dans sa dernière séance toutes les dispositions pour assurer une réussite complète à cette grande manifestation. Il n'y a pas de doute que toutes les sociétés ouvrières: fanfares, orchestres, chorales, etc., assisteront à cette fête, et charmeront l'assistance par leurs productions les plus belles. Plusieurs orateurs seront chargés d'entretenir la famille socialiste des grands problèmes de l'heure actuelle.

Enfin des divertissements de tous genres sont prévus, ainsi qu'un buffet des mieux assortis. Que chacun se prépare à assister à la journée socialiste dont la date reste fixée au 27 juin prochain.

Le Comité cantonal.

N.B. — Les sociétés qui participeront à la fête sont priées de faire connaître les morceaux qu'elles se proposent d'exécuter, jusqu'au 15 juin prochain, à Edmond Breguet, président cantonal.

Les banques radicale et libérale

Sur la proposition, presque un ultimatum, du Conseil d'Etat, sous la pression d'un véritable chantage électoral pratiqué par des bourgeois qu'affolait la perspective de comptes à rendre à 90,000 déposants, le Grand Conseil neuchâtelois votait en mars dernier, sans enquête préalable, une garantie limitée de l'Etat en faveur de la Caisse d'Épargne, la banque du parti libéral, comme la définissait si bien un de nos camarades.

Par ce vote, les contribuables neuchâtelois devenaient cautions de la Caisse d'Épargne pour les millions de francs qui manquent à cet établissement afin qu'il puisse faire face à ses engagements. Or, vous connaissez le dicton « Qui cautionne paie ». Combien de millions y aura-t-il à payer pour la Caisse d'Épargne? On ne peut le dire dès à présent, trop de facteurs pouvant en augmenter ou en diminuer le nombre.

A cette occasion, seuls nos camarades ont réclamé qu'une enquête sérieuse fût faite avant d'engager l'Etat dans une aventure aussi grosse de conséquences et, probablement seuls, ils ont voté la garantie de l'Etat par intérêt réel pour la petite épargne.

Le soir du 16 mai, les conseillers d'Etat allaient en corps au Cercle libéral boire le vin des conservateurs du chef-lieu. Et vraiment, ceux-ci leur devaient bien une bonne bouteille!

Dans la dernière session du Grand Conseil, nos camarades députés eurent de nouveau l'occasion de s'élever vigoureusement contre l'insatiable appétit de lucre et la chasse aux gros bénéfices qui distinguent les établissements financiers capitalistes, camouflés ou non en institutions populaires.

Cette fois-ci, c'était de la Banque cantonale qu'il s'agissait, la banque du parti radical, celui dont les chefs flanqués de unser Général Wille et de M. Robert Comtesse, le signataire de la convention du Gothard, complètent si bien la grande famille neuchâteloise. (Revoir les récits enthousiastes de la réception de unser Général, à Neuchâtel, par les autorités neuchâteloises, en 1915).

Les singulières spéculations qui provoquent l'intervention de nos camarades dans les affaires de la Banque cantonale présentent un grand intérêt pour tous les travailleurs manuels ou intellectuels, ouvriers, employés, fonctionnaires, à qui les grands chefs de tous les partis bourgeois, banquiers, commerçants, industriels, accapareurs de tout acabit et membres des autorités, marchandant avec apreté, mauvaise foi et hauteur, pendant des mois, toute amélioration d'une existence pourtant combien précaire!

Quoique la « Sentinelle » ait déjà entretenu ses lecteurs des incroyables spéculations entreprises en 1919 par le bureau des changes de la Banque cantonale, nous croyons qu'il vaut la peine d'y revenir. Les désastreuses affaires de ce bureau démontrent en effet avec toute la clarté désirable à ceux qui confient leurs économies à la Banque cantonale l'emploi qui est fait de leur argent. Aux salariés qui ont à supporter avec une impitoyable rigueur toutes les conséquences des fautes même involontaires, erreurs ou maladroites, commises dans l'exécution de leur travail, ces faits prouveront une fois de plus que

Suivant que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de... censeurs vous rendront blanc ou noir.

Dès qu'il paraîtra, procurez-vous à la préfecture le rapport de gestion du Conseil d'Etat sur l'exercice de 1919. Chacun a le droit de le recevoir gratuitement. Lisez attentivement, à la page 36 de la partie relative au département des finances le « Rapport spécial sur les opérations

de changes faites par la Banque cantonale en automne 1919 ».

Suivant les censeurs, dans leur exposé, vous apprendrez que la « fâcheuse activité » du bureau des changes, pour employer les termes du rapport, a fait perdre à la Banque cantonale 1,629,900 fr. du 2 octobre au 19 novembre. Vous n'êtes pas censeur et vous ne vous adressez pas au Conseil d'Etat. Aussi employez-vous peut-être une épithète plus énergique pour qualifier cette activité du bureau des changes.

Si vous voulez bien poursuivre la lecture de leur rapport, les censeurs vous informeront encore que la direction de la Banque cantonale n'a pas violé l'art. 10 de la loi qui interdit à la Banque de se livrer à des jeux de bourse ou à des opérations y relatives. Et si cette opinion vous paraît mal fondée, c'est peut-être que, n'étant pas censeur, vous ne sauriez tirer des faits que des conclusions dignes seulement du bon gros sens du vulgaire bailleur de fonds que vous êtes peut-être en tant que déposant et sûrement en tant que contribuable et consommateur.

Si, nullement découragé par votre désaccord avec les censeurs, vous continuez votre lecture, vous constaterez que votre jugement n'était en quelque sorte que provisoirement faux.

En effet, le rapport après avoir indiqué les précautions qui devaient être strictement observées, la condition essentielle sans laquelle le fonctionnement normal du service des changes était impossible, vous annonce tranquillement que: « Malheureusement, ces précautions n'ont pas été observées. »

Dès lors, le chef du bureau des changes perd la direction de ses opérations, il se lance à corps perdu dans la complexité des arbitrages, si bien que le 29 octobre la Banque cantonale neuchâteloise se trouvait posséder 43 millions de marks. Pas mal pour les farouches germanophobes qui, pour les besoins de leurs campagnes électorales, nous accusent de germanophilie! Mais passons, nous savons que pour les plus gros mangeurs de boches, les affaires sont les affaires et qu'il n'y faut pas mêler les sentiments.

Si vous vous étonnez que le directeur de la Banque ait pu ignorer pendant des semaines les singulières opérations traitées par le service des changes, Messieurs les censeurs s'empresseront de vous faire remarquer que le chef de ce service avait pour premier devoir de tenir son directeur au courant de ses actes.

Et ne dites pas que le directeur devait se renseigner lui-même sur la marche d'un service capable de perdre en quelques jours plus d'un million 600 mille francs. Vous prouveriez que vous ne connaissez rien aux devoirs et aux charges d'un directeur payé 30,000 fr. par an plus une indemnité de logement de 5000 fr. (avec ça on peut supporter quelques hausses de loyer!). N'objectez pas que si le directeur est surchargé d'occupations, il pourrait renoncer à quelques-unes de ses charges accessoires, qui lui rapportent, dit-on, 70,000 fr. par an et qu'alors il pourrait s'occuper même journalièrement de « détails » comme les affaires du bureau des changes. Les censeurs trouveraient une raison aussi forte que les précédentes pour vous prouver que vous avez tort.

Et vous avez tort, en effet, vous avez le tort, vous prolétaires, de confier vos économies à des établissements capitalistes et d'augmenter ainsi puissamment leurs pouvoirs d'oppression.

Songez que vous êtes sans action sur ces banques, que vous ne pouvez modifier la mentalité de leurs dirigeants, les obliger à travailler pour la classe ouvrière au lieu de soutenir les spéculateurs, dans le but de partager leurs bénéfices, que vous n'avez pas de contrôle sur leurs opérations.

Alors, laissez-les travailler avec l'argent des bourgeois et confiez vos économies, toutes vos économies aux coopératives. Elles y seront plus en sûreté que dans les banques, elles y serviront la classe ouvrière, au lieu de l'opprimer. Vous retirerez immédiatement de votre argent un intérêt plus fort et enfin vous pourrez en contrôler sans cesse l'emploi.

Voilà la conclusion pratique de cet exposé à laquelle nous ajouterons celle-ci plus générale.

Criions avec toujours plus de conviction qu'un régime qui permet et favorise de pareilles pratiques est immoral et doit disparaître. Sapons sans relâche les institutions qui admettent dans leurs méthodes de travail des spéculations pouvant en quelques jours et sans travail utile produire des bénéfices ou des pertes d'un montant égal à celui des salaires que des centaines d'ouvriers gagnent péniblement en une année entière. Bénéfices ou pertes, c'est toujours en fin de compte le travailleur qui paie. Ce travailleur a un moyen de réduire immédiatement cette exploitation de son travail en attendant de la supprimer tout à fait: C'est la coopérative. Qu'il l'utilise donc en plein.

G. B.

Les livres suisses n'entrent plus en France

PARIS, 9. — Le « Journal des Débats » proteste contre une mesure gouvernementale mal interprétée empêchant l'entrée du livre suisse en France. Avec raison, il fait remarquer que si la Suisse usait de réciprocité, le commerce français en souffrirait davantage, car les librairies de Suisse romande et même de Suisse allemande sont peuplées des œuvres d'auteurs français.

GLOSES

Illusion amoureuse

Tonbridge est, en Angleterre, une plage agréable et modeste, ce qu'on appelle en argot de villégiature, « un petit trou pas cher ». Dans un rayon de trente kilomètres, les bourgeois de la région viennent y passer volontiers leurs « holidays » et leurs « weekends », certains de n'y être point écorchés par les aubergistes, d'y échapper aux odeurs de friture, aux tumultes de kermesse et aux défilés de l'armée du Salut qui sont la plaie des bords de mer en Grande-Bretagne. Par un vote enlevé à la majorité d'une seule voix, le conseil communal de Tonbridge vient d'adopter le principe des bains mixtes: les deux sexes pourront s'y baigner aux mêmes heures, sur la même plage.

Cette décision a été prise en conclusion d'un débat qui mérite de retenir un moment notre attention. Le conseiller Donald Clark, adversaire irréductible du bain mixte, n'invocait aucun argument tiré de la morale: il fondait son opposition sur la nécessité d'entretenir l'illusion amoureuse au profit de l'espèce. C'est un type dans le genre de Schopenhauer. Il soutient que le bain pris en commun révèle trop souvent aux jeunes hommes des imperfections plastiques qui les éloignent des jeunes filles et parfois les en dégoûtent. L'amour ne résulte pas uniquement d'une mystérieuse attraction des cœurs; il est fondé principalement sur l'exploitation de savants artifices de toilette, sur des petits trucs de coquetterie, sur l'usage avantageux du corset, des fausses nattes, des talons Louis XV, du maquillage, sur un ensemble de ressources frauduleuses et nécessaires que le costume de bain réduit au plus dangereux des contrôles. Au sentiment du conseiller Donald Clark, la pratique des bains de mer a déterminé plus de ruptures que de fiançailles.

— Supposez, explique-t-il, un jeune homme amoureux d'une demoiselle après une soirée dansante. Il a admiré la parfaite ordonnance de sa coiffure, la grâce accomplie de ses ajustements, le charme invincible de son sourire et il se plaît à lui attribuer toutes les séductions. Il en rêve tout la nuit. Le lendemain matin, sur la plage où il a peine à la reconnaître, il constate avec horreur qu'elle a la gorge plate, les hanches rectilignes, les salières profondément creusées, les tibias maigres et le cheveu rare. Sa peau, parfumée hier des plus diaphanes veloutines, se hérissé des aspérités rebutantes de la chair de poule et son teint, hier si lumineux et si transparent, tourne au vert bouteille. Sur quoi l'amoureux court à l'hôtel, boucle sa valise et reprend le train.

Tout en reconnaissant avec lui que l'amour vit surtout de mensonges, les contradicteurs de M. Donald Clark lui ont objecté qu'il arrive toujours un moment où le mari se trouve exactement fixé sur les mérites physiques de sa femme et qu'en bonne loyauté les bains de mer fournissent justement aux fiancés des moyens d'information qui leur permettent d'opter tandis qu'il en était encore temps.

C'est cette opinion qui a prévalu mais l'adversaire des bains mixtes a très judicieusement répliqué que l'illusion amoureuse fragile lors des premières impressions, acquiert sa force du temps et devient bientôt incurable. Il pourrait bien avoir raison puisqu'en somme la beauté parfaite n'est pas de ce monde et que, pour employer un proverbe populaire, chaque pot finit par trouver son couvercle. COURFAYRAC.

EN ANGLETERRE

Le Parlement s'efface

« Cela a été une déception pour nous, s'est écriée Miss Mac Millian au congrès international suffragiste, de constater qu'au moment où nous autres, femmes anglaises, obtenions le droit de vote et l'éligibilité au Parlement, celui-ci perdait une grande partie de son pouvoir et ne contrôlait plus la politique de notre pays. En effet, la Grande-Bretagne est aujourd'hui gouvernée non plus d'après les décisions de notre assemblée législative, mais par toute une série de négociations perpétuelles entre le Cabinet et les grandes unions syndicales qui imposent leurs volontés. »

Cette observation d'une éminente suffragiste anglaise est symptomatique. En effet, le Parlement anglais perd de plus en plus son autorité et les décisions se prennent en dehors de lui. En fait, cela n'a pas une bien grande importance, puisque le Parlement actuel est dominé par une majorité coalitionniste aveuglément soumise au cabinet qui a fait les élections. Ce qui est intéressant, c'est que toute la structure de l'Etat britannique se modifie rapidement et qu'une nouvelle tradition commence à s'établir.

Que ce soit dans les questions de politique intérieure, de transformation sociale ou d'affaires étrangères, qu'il s'agisse de l'Irlande ou de la guerre polonaise, les trade-unions interviennent directement, soit par des démarches, soit par des menaces, soit par des mesures immédiates d'action directe, et le gouvernement est obligé de compter avec elles. M. Lloyd George est peut-être le plus grand opportuniste de l'histoire et

il a le sens des réalités plus développé qu'aucun autre homme d'Etat. Il est donc flatteur pour la classe ouvrière anglaise de voir qu'il a bien plus peur d'elle que d'un vote du Parlement et qu'il attachera bien plus d'importance à éviter un nouveau conflit de ce côté-là qu'à faire acte de présence au Palais de Westminster où siège une assemblée docile et déçue.

Ce n'est certes pas de grand cœur que M. Lloyd George salue cette emprise toujours croissante des syndicats sur la vie politique. Périodiquement, lorsque les délégations ouvrières viennent le trouver, il commence par protester contre cette « suppression de tout régime démocratique régulier », mais, en fin de compte, il consacre des heures à marchander avec les délégations et se contente de communiquer à la presse les belles phrases sensationnelles du commencement. On voit que les Anglais intelligents comprennent bien le changement de régime.

La question irlandaise est un exemple typique du nouveau système de gouvernement britannique. On sait que les syndicats des transports irlandais refusent de décharger les armes et les munitions qui arrivent pour l'armée d'occupation britannique. Une véritable guerre de répression et de « reconquête » se prépare. Rien d'étonnant à ce que les ouvriers irlandais défendent leur pays contre une pareille tentative. Ils ont fait appel à leurs camarades de l'autre côté de l'eau. L'Union nationale des cheminots est donc allée trouver M. Lloyd George pour lui déclarer que les débardeurs anglais seraient solidaires des Irlandais. Le premier ministre s'est récrié: « Si je cédaï à des menaces pareilles, ce serait décidément l'abdication complète du gouvernement, a-t-il déclaré pour commencer, puis, devant l'intransigeance de la délégation, il a essayé d'atténuer l'importance des envois militaires en Irlande: « Nous n'avons fait en somme que d'envoyer une caisse de revolvers à de pauvres policemen qui défendaient leurs vies là-bas et c'est pour cela que vous voudriez arrêter le trafic! » Il ne faut pas jouer sur les mots. Si la police anglaise en Irlande est attaquée, c'est qu'elle défend là-bas un régime de terreur inadmissible. Il est certain qu'une véritable guerre va éclater entre les deux pays, si cela continue. L'Angleterre pourra être victorieuse, toute la jeunesse irlandaise mourra en luttant jusqu'au dernier homme et le conflit recommencera dans une génération. Les ouvriers anglais ont donc parfaitement raison d'intervenir pour éviter ce massacre absurde.

M. Lloyd George a joué au plus fin. Il a obtenu des compagnies de nouvelles augmentations pour les cheminots et le Comité central exécutif de l'Union nationale, dont J.-H. Thomas est le chef, a donné l'ordre aux syndicats de reprendre le travail en attendant que toute la question irlandaise soit soumise à une conférence générale des trade-unions des deux îles, convoquée d'urgence à Bristol pour le 15 juin.

Il va sans dire que les Irlandais et beaucoup de leurs camarades anglais considèrent ce délai comme une trahison et protestent avec violence contre la conduite de Thomas. Les choses en sont là.

Edmond PRIVAT.

Les événements orientaux

Respublica apprend de Londres: D'après un radio-télégramme de Moscou, une république soviétique tartare a été proclamée à l'Est de la Russie. Elle jouit d'une complète autonomie. Elle comprend cinq gouvernements (Kasan, Ufa, Samara, Wiaska, Simbirsk). La capitale de cette république est Kasan.

Respublica apprend de Paris: Le gouvernement des Soviets a changé sa politique vis-à-vis du Turkestan. Il permet l'établissement d'un gouvernement formé sur une nouvelle base démocratique. La discussion sur l'introduction du suffrage universel doit être tenue d'une façon libre. Au cas où le gouvernement des Soviets serait d'accord de faire des concessions, le Turkestan pourrait garantir la production et la livraison du coton dans les mêmes proportions qu'auparavant. Quelques fonctionnaires soviétiques très en vue ont été congédiés: Le commissaire Kulusajew a dû comparaître devant le tribunal et a été condamné à 5 ans de travaux forcés. Le président des Soviets, Dr Uspenski, a été exclu du parti communiste. Deux fonctionnaires ont été congédiés pour avoir soutenu une lutte ardente contre les démocrates. Le président qui a été nommé à la tête de la commission pour la transformation des institutions publiques du Turkestan, n'est pas bolchéviste.

Respublica apprend de Londres: D'après un radio de Moscou, Petrowski, a été choisi comme président du comité central nouvellement formé en Ukraine. Rakowski reste commissaire des affaires étrangères. Dans le but de l'amélioration du bien-être de l'ouvrier, le comité a décidé de s'occuper régulièrement du ravitaillement des ouvriers et d'introduire la nourriture gratuitement pour les enfants. D'autres mesures ont été prises pour l'introduction d'une discipline sévère dans toutes les institutions d'Etat.

Aux Chambres fédérales

Conseil national

L'augmentation des taxes de chemins de fer

La Chambre continue la discussion des mesures tarifaires pour les entreprises de chemins de fer.

M. Schmid (Argovie) propose d'ajouter à l'arrêté la clause référendaire et demande la révision de la loi d'organisation des chemins de fer.

M. Gottret (Genève) votera le projet, mais demande des économies sérieuses dans l'administration.

M. von Moos (Grisons) ne votera le projet qu'à condition qu'on tienne compte de la situation des chemins de fer secondaires.

M. Caffisch (Grisons) votera contre l'entrée en matière. Il estime que l'augmentation des taxes arêtera le développement du trafic.

M. Freiburghaus (Berne) estime que l'augmentation des taxes est nécessaire et urgente.

M. Haab, conseiller fédéral, expose qu'il est impossible de laisser les taxes de montagne en dehors des augmentations proposées. Sur la seule ligne du Gothard, la suppression des surtaxes de montagne entraînerait une diminution de recettes de 10 millions par an. Les C. F. F. ont le devoir de faire des économies; on procède actuellement, dans chaque gare importante, à une enquête au sujet du personnel.

L'entrée en matière est votée par 73 voix contre 9 et l'on passe à la discussion des articles.

L'arrêté fixe pour les voyageurs les taxes maxima par kilomètre, soit de 16,5 centimes pour la 1re classe, de 11,5 centimes pour la 2me classe et de 7,5 centimes pour la 3me classe.

A l'art. 4, M. Schmid (Argovie) propose la clause référendaire, puis les débats sont interrompus et la séance levée à 7 h. 30.

Conseil des Etats

Les traitements des juges sont fixés comme suit: fr. 17,000, plus fr. 1,000 de supplément par an au président et au vice-président; le greffier reçoit de fr. 8 à 12,000; les secrétaires reçoivent de fr. 6 à 9,000.

Le Conseil reprend les rapports de neutralité sur les mesures extraordinaires prises pendant la période de mai 1919 à mai 1920 et approuve les mesures militaires prises pendant la démobilisation: liquidation des fortifications du Hauenstein, réduction de la fabrication d'armes de guerre, etc.

Puis, M. Schulthess, conseiller fédéral, donne des renseignements sur le service des transports maritimes et le ravitaillement en charbon et exprime l'espoir que les Etats de l'Entente ne s'opposent pas à ce que la Suisse continue à s'approvisionner de charbon allemand. « Nous comptons également sur du charbon anglais et américain et recommandons l'exploitation de nos tourbières », déclare l'orateur. Les difficultés subsistent et exigent des mesures extraordinaires.

NOUVELLES SUISSES

50,000 francs de caution

BERNE, 9. — Platten a été remis en liberté sur l'ordre du grand-juge du Tribunal divisionnaire, un coreligionnaire politique de l'ancien conseiller national ayant fourni une caution de 50,000 francs.

Les brosses japonaises et le charbon

ZURICH, 9. — S. jap. — Quelques journaux ont annoncé dernièrement que des bacilles du charbon avaient été apportés au moyen de brosses à dents importées du Japon. Le 80 % des brosses employées en Europe étant de provenance japonaise et des quantités énormes étant importées du Japon en Suisse, le Service suisse d'Hygiène publique a soumis les brosses à dents japonaises à un examen bactériologique. Ces examens, comme ceux qui furent pratiqués à Berne, Bâle, Zurich et Genève, n'ont pas constaté la présence de spores carbonneuses.

Le déficit à St-Gall

ST-GALL, 9. — Les comptes administratifs de la commune politique de St-Gall pour l'exercice

1919 accusent fr. 13,262,234 aux dépenses, contre fr. 12,075,224 aux recettes, soit un déficit de fr. 1,187,010, inférieur de fr. 199,597 à celui prévu au budget.

L'Office du Travail

BERNE, 9. — Communiqué. — Comme on l'a déjà annoncé, le Conseil fédéral, vu le résultat de la votation populaire du 21 mars 1920, a chargé le Département de l'Economie publique de lui soumettre un ou plusieurs nouveaux projets portant création d'un Office du travail, visant à l'extension de la procédure de conciliation prévue par la loi sur les fabriques aux exploitations qui ne lui sont pas assujetties et donnant la possibilité de fixer des salaires minima dans le travail à domicile et de déclarer obligatoires les contrats collectifs de travail.

En ce qui concerne l'Office du travail, le Conseil fédéral présentera prochainement une proposition aux Chambres, attendu que la création de cet Office est urgente. Pour ce qui est des autres points, les premiers projets existent déjà. Ils viennent d'être adressés aux associations centrales des employeurs et du personnel, avec l'invitation de les examiner et d'émettre leurs observations éventuelles jusqu'à fin juin 1920.

En outre, les projets ont été envoyés à tous les Offices de conciliation cantonaux. Mais le Département attache du prix à ce que d'autres milieux encore se prononcent et fassent connaître leur manière de voir.

Les intéressés qui désirent obtenir le texte des avant-projets peuvent se le procurer auprès du délégué pour la législation sociale du Département fédéral de l'Economie publique, Bubenbergplatz 11, Berne.

La crise des logements à Zurich

ZURICH, 10. — Dans sa séance de mercredi soir, le Conseil municipal zurichois a discuté une interpellation présentée par le socialiste Küng sur la situation créée par la crise des logements dans la ville de Zurich et sur les intentions de la municipalité à ce sujet. A ce propos l'interpellateur a demandé que non seulement la ville, mais aussi les industries et les administrations publiques, comme par exemple les chemins de fer fédéraux, prennent des mesures propres à parer à cette crise.

M. le Dr Häberlin et Ribli, conseillers municipaux, ont répondu à l'interpellateur qu'il a été constaté que la situation dans ce domaine n'était pas si grave que cela!! La ville fait tous ses efforts pour mettre un terme à cette pénurie.

En fin de séance, une motion présentée par le socialiste Wyss soulève une longue discussion. Cette motion demande à la commune d'entreprendre elle-même la construction de bâtiments en dépit de l'attitude adoptée par les entrepreneurs. Cette motion est acceptée par 56 voix contre 42.

JURA BERNOIS

BIENNE. — Fête renvoyée. — La fête jurassienne de chant qui devait avoir lieu le 20 juin à Bienne, a dû être ajournée jusqu'au mois de septembre à cause de l'épidémie de fièvre aphteuse.

TRAMELAN. — Football. — C'est dimanche dernier qu'a été disputé à Porrentruy le match final de l'Association jurassienne bernoise de football entre la première équipe de cette ville et Tramelan I. Après un match très disputé, le F.-C. Tramelan a triomphé par 2 buts à 1. Ce dernier club est sacré champion jurassien série A, titre qu'il détenait déjà la saison passée. Fait exceptionnel, les champions n'ont pas perdu un match pendant tout le championnat. Dimanche soir, il y avait foule à la gare de Tramelan pour attendre les vainqueurs. Après le vin d'honneur offert gracieusement par la population, un cortège conduit par l'Union instrumentale se rendit au local du club où la fête continua. L'équipe gagnante était composée comme suit: L. Wuilleumier, Rossel II (cap.), Huber, G. Châtelain, M. Gindrat, Voumard, Rossel I, Gentil, Gindrat I, Gindrat II, Theurillat.

TAVANNES. — Echo du Festival. — Dimanche dernier eut lieu à Tavannes une fête des sociétés de musique et de chant du district de

Moutier. Elle obtint un plein succès. Pour la circonstance, les maisons du village avaient été pavisées et c'est au milieu d'une population sympathique que défila le cortège. Les productions qu'exécutèrent une vingtaine de sociétés rivalisant de zèle recueillirent d'unanimes applaudissements.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LE LOCLE

Groupe de couture « La Diligente ». — « La Diligente » organise pour le dimanche 13 juin une course à Mont-Soleil. Tous les membres et amis de la Société qui désirent se joindre à nous sont priés de se rencontrer au Cercle ouvrier vendredi 11 juin, à 19 heures trois quarts.

LA CHAUX-DE-FONDS

A l'Ecole de commerce

La commission de l'Ecole de commerce, réunie hier soir, a nommé M. Jeanneret, professeur de sciences commerciales, par 6 voix contre 3 et 1 bulletin blanc. La commission avait auparavant admis, à l'unanimité, le principe des nominations provisoires d'un an. Le choix de M. Jeanneret est heureux. Professeur et pédagogue émérite, M. Jeanneret a derrière lui déjà une longue pratique de l'enseignement commercial.

La commission a fixé les vacances d'été du 10 juillet au 30 août. Elle a examiné les divers projets de course proposés: Creux-du-Van, Sainte-Croix-les-Aiguilles-de-Baulmes et Rochers-de-Naye. Ce dernier a été écarté en raison de son prix excessif.

Ecoles secondaires

Les courses annuelles auront lieu cette semaine. Sur la demande du Département cantonal de l'agriculture et par crainte de la fièvre aphteuse, les projets de courses de plusieurs jours, au Suchet, aux Rochers-de-Naye, à la Blumlisalp ont été abandonnés. Les courses (il y a 7 groupes) sont réduites à un seul jour et se feront dans les limites du canton.

Concours intercantonal de tambours

Deux jours seulement nous séparent de la jolie petite fête que nous réservent nos tapins. Le comité d'organisation est sur les dents. Jusqu'à présent tout marche à souhait.

Bien des gens sourient à l'idée d'une fête de tambours! Qu'est-ce que cela peut bien être? disent-ils. Qu'on ne s'y trompe pas, les tambours ne sont pas les premiers venus. Il y en a eu d'illustres, à commencer par le petit tambour du pont d'Arcole et celui non moins illustre qui fut favori de la Pompadour, d'où la chanson:

Je suis Royal-Tambour
J'aime ma Pomponnette
Diane la main si coquette
Me mène à la baguette...

Ceux que nous verrons samedi et dimanche, pour être sans doute moins poétiques, n'en seront pas moins intéressants. Ces braves tapins, ils s'en viennent dans notre hospitalière cité, fraterniser d'abord, puis aussi lutter d'adresse dans la science du roulement. Les concours individuels auront lieu au Stand, samedi dès 14 heures jusqu'au soir à 21 heures. Tous ces tapins parcourront les rues en une formidable retraite qui sera suivie d'une soirée familière.

Le lendemain, dimanche, les concours reprendront dès 6 heures du matin après une copieuse diane à réveiller les morts. A 11 heures, cortège en ville, puis banquet officiel au restaurant des Armes-Réunies. L'après-midi sera consacré au concours de sections, puis la distribution des prix clôturera la fête.

Une charmante carte de fête sera remise aux participants et une carte postale officielle, sortie des presses de la maison Fiedler sera vendue au public.

Condamnation

Dans sa séance du samedi 5 juin 1920, le Tribunal de police de notre ville a condamné Hugli Gottfried, domicilié rue de l'Industrie, 17, à 10 fr. d'amende pour avoir mis en vente du lait non conforme aux exigences légales.

Fête des fanfares ouvrières à Saint-Imier

Nous invitons nos membres à assister le plus nombreux possible à la Fête des fanfares ouvrières qui aura lieu dimanche prochain à St-Imier. Nous reviendrons demain sur le programme de cette fête. Nous rappelons que les inscriptions pour le banquet sont reçues jusqu'à ce soir au Cercle ouvrier. Union ouvrière.

Concours de sténographie

L'Union sténographique suisse Aimé Paris, section de La Chaux-de-Fonds, avise tous les intéressés que les concours centraux pour l'obtention des diplômes à 80 et 90 mots auront lieu à La Chaux-de-Fonds le samedi 12 juin à 20 heures, au Collège primaire. Renseignements chez Mlle C. Harder, prof., rue de la Paix, 49, ou le soir du concours au Collège.

Le timbre olympique

Le comité olympique suisse a édité un nouveau timbre olympique suisse. Ce timbre n'a pas de valeur postale. Sa vente est uniquement destinée à augmenter le fonds national dont disposeront les athlètes suisses pour assister à la VIIème Olympiade à Anvers. Les 15,000 fr. accordés par les autorités fédérales étant insuffisants en faveur de la participation de la Suisse à Anvers, le comité olympique s'est vu dans l'obligation de lancer une souscription publique et les timbres ci-dessus mentionnés. Ce timbre servira de taxe obligatoire en sus du prix des places dans les manifestations sportives.

« Nini fait des béguins »

Tel est le titre d'un hilarant vaudeville qui, pendant des semaines, a tenu l'affiche aux « Folies-Bergères » de Genève, devant, tous les soirs, des salles comblées.

« Nini fait des béguins » sera représentée sur notre scène mardi prochain 15 juin.

Les « Amis du théâtre » pourront retenir leurs places dès demain vendredi, le public dès samedi matin.

Pour rappel

la représentation, ce soir, de « La Veuve joyeuse » (« Die Lustige Wittwe »), par la troupe viennoise d'opérette du théâtre de Lucerne.

C'est vendredi que la Maison Goldschmidt, la grande spécialité des vêtements d'hommes et garçonnets, ouvre la succursale qu'elle installe 68, rue Léopold-Robert.

Cette firme nous arrive précédée d'une ancienne et excellente réputation. Installée en France depuis plus d'un demi-siècle, de nombreux Chaux-de-fonniers connaissent déjà sa superbe maison de vente à Besançon. Elle en exploite une autre à Paris, 119, rue Championnet.

Sa manufacture construite 13, rue Vincent-Compoint, à Paris, organisée avec tous les derniers perfectionnements lui permet d'alimenter à des prix très bas toutes ses succursales.

C'est une bonne fortune pour la région d'avoir l'une d'elles à La Chaux-de-Fonds. Nous pouvons lui prédire, étant donné la perfection de ses modèles et leurs bas prix, un très brillant succès. 3517

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Chorale l'Avenir. Répétition très importante ce soir, à 8 heures, au Cercle. Par devoir.

— Jeunesse socialiste. — Ce soir, à 20 h. et quart, au local, Restaurant Sahli, séance d'étude.

LE LOCLE. — Orchestre Aurora. — Répétition le jeudi 10 juin, à 20 heures, au local. Très important.

NEUCHÂTEL. — Comité d'organisation de la Deuxième fête des Chorales ouvrières romandes. — Séance jeudi à 8 heures du soir, à la Brasserie du Monument. Important.

VAL-DE-RUZ. — Parti socialiste. — Assemblée dimanche 13 juin, à 7 h. du matin, aux Hauts-Genèveys, Café des Chasseurs. Ordre du jour: Fête des Gollières. Que chaque section se fasse représenter à cette importante assemblée à laquelle nos camarades du comité cantonal seront présents. Tous debout pour collaborer à l'organisation et à la réussite de notre grande fête socialiste.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

EUGÉNIE GRANDET

PAR

H. de BALZAC

(Suite)

Mme Grandet était une femme sèche et maigre, jaune comme un coing, gauche, lente; une de ces femmes qui semblent faites pour être tyrannisées. Elle avait de gros os, un gros nez, un gros front, de gros yeux, et offrait, au premier aspect une vague ressemblance avec ces fruits cotonneux qui n'ont ni saveur ni suc. Ses dents étaient noires et rares, sa bouche était ridée, son menton affectait la forme dite en gaïloche. C'était une excellente femme, une vraie La Bertellière. L'abbé Cruchot savait trouver quelques occasions de lui dire qu'elle n'avait pas été trop mal, et elle le croyait. Une douceur angélique, une résignation d'insecte tourmenté par des enfants, une piété rare, une inaltérable égalité d'âme, un bon cœur, la faisaient universellement plaire et respecter. Son mari ne lui donnait jamais plus de six francs à la fois pour ses menues dépenses. Quoique ridicule en apparence, cette femme qui, par sa dot et ses successions, avait apporté à M. Grandet plus de trois cent mille francs, s'était toujours sentie si profondément humiliée d'une dépendance et d'un ilotisme contre lequel la douceur de son âme lui interdisait de se révolter, qu'elle n'avait jamais demandé un sou, ni fait une observation sur les actes que maître Cruchot lui présentait à signer. Cette fierté sottée et secrète, cette noblesse d'âme constamment méconnue et blessée par Grandet, dominaient la conduite de cette femme.

Mme Grandet mettait invariablement une robe de levantine verte, qu'elle s'était accoutumée à faire durer près d'une année; elle portait un grand fichu de cotonnade blanche, un chapeau de paille cousue, et gardait presque toujours un tablier de taffetas noir. Sortant peu du logis, elle usait peu de souliers. Enfin, elle ne voulait jamais rien pour elle. Aussi Grandet, saisi parfois d'un remords en se rappelant le long temps écoulé depuis le jour où il avait donné six francs à sa femme, stipulait-il toujours des épingle pour elle en vendant ses récoltes de l'année. Les quatre ou cinq louis offerts par le Hollandais ou le Belge acquéreur de la vendange Grandet formaient le plus clair des revenus annuels de Mme Grandet.

Mais, quand elle avait reçu ses cinq louis, son mari lui disait souvent, comme si leur bourse eût été commune: « As-tu quelques sous à me prêter ? » et la pauvre femme, heureuse de pouvoir faire quelque chose pour un homme que son confesseur lui représentait comme son seigneur et maître, lui rendait, dans le courant de l'hiver, quelques écus sur l'argent des épingle. Lorsque Grandet tirait de sa poche la pièce de cent sous allouée par mois pour les menues dépenses, le fil, les aiguilles et la toilette de sa fille, il ne manquait jamais, après avoir boutonné son gousset, de dire à sa femme:

— Et toi, la mère, veux-tu quelque chose ?
— Mon ami, répondait Mme Grandet, animée par un sentiment de dignité maternelle, nous verrons cela.

Sublimité perdue! Grandet se croyait très généreux envers sa femme. Les philosophes qui rencontrent des Nanon, des Mme Grandet, des Eugénie, ne sont-ils pas en droit de trouver que l'ironie est le fond du caractère de la Providence? Après ce dîner, où, pour la première fois, il fut question du mariage d'Eugénie, Nanon alla chercher une bouteille de cassis dans la chambre de M. Grandet, et manqua de tomber en descendant.

— Grande bête, lui dit son maître, est-ce que tu te laisserais choir comme une autre, toi ?

— Monsieur, c'est cette marche de votre escalier qui ne tient pas.

— Elle a raison, dit Mme Grandet. Vous auriez dû la faire raccommoder depuis longtemps. Hier, Eugénie a failli s'y fouler le pied.

— Tiens, dit Grandet à Nanon, en la voyant toute pâle, puisque c'est la naissance d'Eugénie, et que tu as manqué de tomber, prends un petit verre de cassis pour te remettre.

— Ma foi, je l'ai bien gagné, dit Nanon. A ma place, il y a bien des gens qui auraient cassé la bouteille; mais je me serais plutôt cassé le coude pour la tenir en l'air.

— C'te pauvre Nanon! dit Grandet en lui versant le cassis.

— T'es-tu fait mal? lui dit Eugénie en la regardant avec intérêt.

— Non, puisque je me suis retenue en me fichant sur mes reins.

— Eh bien, puisque c'est la naissance d'Eugénie, dit Grandet, je vais vous raccommoder votre marche. Vous ne savez pas, vous autres, mettre le pied dans le coin, à l'endroit où elle est encore solide.

Grandet prit la chandelle, laissa sa femme, sa fille et sa servante sans autre lumière que celle du foyer qui jetait de vives flammes, et alla dans

le fournil chercher des planches, des clous et ses outils.

— Faut-il vous aider? lui cria Nanon en l'entendant frapper dans l'escalier.

— Non! non! ce me connaît, répondit l'ancien tonnelier.

Au moment où Grandet raccommodait lui-même son escalier vermoulu, et sifflait à tue-tête en souvenir de ses jeunes années, les trois Cruchot frappèrent à la porte.

— C'est-y vous, monsieur Cruchot? demanda Nanon en regardant par la petite grille.

— Oui, répondit le président.

Nanon ouvrit la porte, et la leur du foyer, qui se reflétait sous la voûte, permit aux trois Cruchot d'apercevoir l'entrée de la salle.

— Ah! vous êtes des fêtés, leur dit Nanon en sentant les fleurs.

— Excusez, messieurs, cria Grandet en reconnaissant la voix de ses amis, je suis à vous! Je ne suis pas fier, je rafistole moi-même une marche de mon escalier.

— Faites, faites, monsieur Grandet! Charbonnier est maire chez lui, dit sentencieusement le président, en riant tout seul de son allusion que personne ne comprit.

Mme et Mlle Grandet se levèrent. Le président, profitant de l'obscurité, dit alors à Eugénie:

— Me permettez-vous, Mademoiselle, de vous souhaiter, aujourd'hui que vous venez de naître, une suite d'années heureuses, et la continuation de la santé dont vous jouissez?

Il offrit un gros bouquet de fleurs rares à Saumur; puis, serrant l'héritière par les coudes, il l'embrassa des deux côtés du cou, avec une complaisance qui rendit Eugénie honteuse. Le président, qui ressemblait à un grand clou rouillé, croyait ainsi faire sa cour.

(A suivre)

Régleuses

Breguet
pour grandes pièces soignées
avec point d'attache (on met-
trait éventuellement au courant
du point d'attache);

Démonteur

connaissant à fond les engre-
nages, trouvant places stables
et bien rétribués à

Fabrique RYTHMOS
Parc 150 3522

A vendre un petit lit de fer
d'enfant et une
poussette. A la même adresse
on demande à acheter une cou-
leuse. — S'adresser Eplatures 2,
au rez-de-chaussée. 3521

LA SCALA

DERNIER SOIR DU

RUISSEAU

de Pierre WOLFF 3527

Un monsieur et une dame ou
deux dames ne paient qu'une place.

PALACE

DÈS CE SOIR AU NOUVEAU PROGRAMME:

- CHARLOT ET LOLOTTE -

Comédie bouffe en 2 actes 3528

LE TYRAN DE LA PRAIRIE - DU FAR-WEST -

Le Mystère de la Villa Mortain

passionnant Drame policier par NIC CARTER

Vente aux enchères

Le vendredi 11 juin
1920, dès 4 heures de l'après-
midi, il sera vendu par voie
d'enchères publiques, à l'atelier
de serrurerie se trouvant à la
rue du Parc 8, une perceuse
et deux panneaux à l'huile.

Vente au comptant suivant la
L. P. Office des Poursuites :
3525 Le préposé,
A. Ghopard.

Bonne occasion. A vendre un
magnifique
potager à gaz de pétrole, 3 trous,
système fiable, état de neuf,
plus un four à gâteau. — S'a-
dresser Beau-Site 1, 3^{ème} étage à
droite. 3484

Ville de La Chaux-de-Fonds

LE CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu l'arrêté du Conseil fédéral du 9 avril 1920, con-
cernant les baux à loyer et la pénurie des logements;
Vu l'arrêté d'application du Conseil d'Etat du 31 mai 1920,
sanctionné par le Département fédéral de justice et de police
suivant office du 1^{er} juin 1920;
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juin 1920 autorisant la Com-
mune de La Chaux-de-Fonds à faire application de toutes les dis-
positions de l'arrêté fédéral;
Considérant que la pénurie des logements continue à sévir
d'une manière intense sur toute l'étendue du territoire communal;
Sur la proposition du Conseiller communal, président de la
Commission des logements,

ARRÊTE :

Article premier. — Toutes les dispositions de l'arrêté fédéral
du 9 avril 1920 concernant les baux à loyer et la pénurie des loge-
ments sont déclarées immédiatement applicables sur le territoire
communal de La Chaux-de-Fonds.

Art. 2. — Un arrêté communal d'application sera édicté inces-
samment par le Conseil communal et soumis à la sanction du
Conseil d'Etat.

Art. 3. — Les directions de police et des finances, ainsi que la
présidence du Conseil communal, sont plus spécialement chargées
de veiller à l'exécution du présent arrêté.

La Chaux-de-Fonds, le 8 juin 1920. 3524

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire, Le président,
(sig.) Paul ST.ÉHLI. (sig.) H.-J. STAUFFER.

1^{re} Fête Cantonale Neuchâtoise d'Athlétisme à NEUCHÂTEL, les 12 et 13 juin 1920

Programme général
Samedi 12 juin

13 h. 45 : Réception des athlètes à la gare, cortège en ville et jus-
qu'à la place de fête (derrière l'Eglise catholique).

Dès 15 h. : Concours divers (courses, leviers de poids, lancers de
boulets, de javelots, de disques; sauts en longueur, en hauteur
et à la perche, etc.).

20 h. 30 : Soirée-spectacle à la Rotonde. — Productions gymnasti-
ques, athlétiques, ballets, etc.

Dimanche 13 juin

Pendant toute la journée sur la place de fête : Continuation des
concours

Midi : Banquet officiel à la Rotonde; discours du Président du
Comité d'organisation, d'un délégué du Conseil d'Etat et d'un
membre du Conseil communal de Neuchâtel.

13 1/2 h. : Cortège officiel.

Dès 15 h. : Grand concert donné par L'Harmonie de Neuchâtel
Cantine.

18 1/2 h. : Proclamation des résultats et distribution des prix à la
Rotonde. OF838N 3488

FINANCES D'ENTRÉE sur la place de fête : Entrée simple :
fr. 1.50. — Libre circulation (2 jours) : fr. 3.—. Enfants jusqu'à
12 ans : demi-prix.

Pour les détails complets concernant les concours et la soirée
du samedi, consulter le programme officiel; prix 50 ct.

Dès vendredi à La Scala

L'OCCIDENT

de H. KISTEMACKERS 3529

Siphons vides

sont achetés aux plus hauts prix par la 3526

Droguerie Générale S. A.

S'adresser aux Entrepôts, rue Léopold-Robert
117a, ou au magasin de vente, rue du 1^{er}-Mars 4.

O. KLENK M^e-tailleur LE LOCLE

Maison fondée en 1869 — Rue Daniel-Jeanrichard 23 1702

Confections pour messieurs et jeunes gens

Chemiserie, Cols, Cravates, Bretelles, Bonneterie, etc.

Prix modérés - Sur demande se rend à La Chaux-de-Fonds - Escompte 5 %

Cuisine Populaire

LA CHAUX-DE-FONDS

Les locaux seront ouverts 3453

le dimanche de 11 h. à 1 h.

pendant la saison d'été. LE COMITÉ.

Laboratoire

Prothèse Dentaire

Rue Léopold-Robert 56 Téléphone 10.77

LA CHAUX-DE-FONDS

Dentiers en tous genres, caoutchouc, avec ou sans
gencives, dents à gencives porcelaine, plaques or,
aluminium, métal, etc. Spécialité : Applications
sur dentiers, dents à pivot, couronnes et bridges
en tous genres. — Réparations dans les 3 heures.

Tous nos travaux sont garantis

EXTRACTIONS SANS DOULEURS

Cabinet dentaire

J. DU BOIS & FLÜCKIGER

Technicien-Dentiste

Mécanicien Dentiste

Mise au Concours

Par suite de la démission honorable du titulaire
la place de

GÉRANT-DESSERVANT

du Cercle Ouvrier de Saint-Imier

est mise au concours

Les postulants pourront prendre connais-
sance du cahier des charges auprès du prési-
dent, Paul MONNOT, route de Villeret 2, St-Imier.

Les postulations seront reçues jusqu'au
18 juin 1920, à la même adresse. 3489

Maison D. Wallach

Succursale de La Chaux-de-Fonds

68, Léopold-Robert, 68

Directeur : C.-F. ENGEL

Encore pendant quelques jours la

- GRANDE VENTE - des Chaussures de ville Américaines

continue

Prix sans concurrence, fr. 38.- et 40.-
la paire

Toujours en stock :

Savonnettes à fr. 0.75 et 0.15

Parfumerie de marque française, depuis 1.75

Dentifrice, 0.50 le tube. — Savon à barbe
0.50. — Lames de rasoirs „Gillette“,
4.50 la dz. — Glaces à main, 3.50. —
Bols à barbe, 0.60. — Blaireaux, 1.60
et 3.80. — Démêloirs, 0.50 et 2.25. —
Jarretières métalliques, fr. 1.20. —
Réchauds à gaz, 3.50. — Linges de
toilette, 1.70 la pièce

Pour les enfants : 3445

SOCQUES extra solides

fr. 2.50 la paire

Jaquettes de dames tout laine, depuis 40.-

Vestons de bureau (lustrine), fr. 12.-

Manteaux gabardine et imperméables, depuis 48.-

68, Rue Léopold-Robert

LA CHAUX-DE-FONDS

Restaurant sans alcool Place du Marché LE LOCLE

Café. Thé. Chocolat. Pension.

Tous les jours gâteaux aux fruits. Tous les
samedis et dimanches cornets à la crème et
meringues. 2052

Salle réservée pour familles et sociétés.

Cinéma de la Paix, St-Imier

Judi soir à 8 1/4 h.

GRANDE REPRÉSENTATION - Au programme

Transatlantic-Journal
Actualités mondiales

Pour sauver une fortune

Drame sensationnel

LE CLUB DES XIII

Grand drame émouvant

COMIQUE FINAL Four-rire

PRIX DES PLACES :

Galleries de face, fr. 1.50 Galleries de côté, fr. 1.-

Parterre, fr. 1.- 3509

En préparation pour samedi, dimanche et lundi :
2^{ème} chapitre de TRAVAIL, grandiose drame de Zola

Alibreuses de barillets

P20366C peuvent entrer aux 3522

Fabriques Movado

Dès vendredi à La Scala

L'OCCIDENT

de H. KISTEMACKERS 3529

«La Ruche»

Société des magasins sans alcool

Progrès 37 - Nord 66 - Parc 9

Cidre champagnisé

excellente boisson sans alcool

La bouteille... Fr. 0.80

La chopine... » 0.45

VIN SANS ALCOOL

Conditions spéciales par quantité

3450 Se recommande.

Perdu dimanche, au restaurant

des Endroits, un trousseau

de 2 clefs. — Le rapporter

contre récompense chez M^{me} Mey-

lan, Numa-Droz 131. 3520

Etat civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. —

Fritz-Roger-Maxime Lambelet,

ingénieur, à Beaumont sur Olse,

et Lillian-Marie de Rutté, à

Neuchâtel. — Alfred Schiebl,

représentant de commerce, à

Neuchâtel, et Verena-Emilie Buser,

gouvernante, à Roquebrune. —

Robert-Jules Vuithier, direc-

teur de fabrique, à Corgémont,

et Marguerite Luther, à Neu-

châtel. — Armand Schneider,

mécanicien, à Neuchâtel, et Flo-

ra-Lucia Gigaudet, horlogère, à

Granges. — Charles-Alphonse

Vermot, bottier, à Neuchâtel, et

Hermine-Emma Leuba, née Du-

bois, horlogère, à Fleurier.

Marriages célébrés. — 1^{er}.

Ernest-Albert Schneider, pein-

tre, et Marguerite-Anna Barbe-

zat, les deux à Neuchâtel. — 5.

Edmond-Ernest Vessaz, inspec-

teur de commerce, et Emma-

Louise Forster, demoiselle de

magasin, les deux à Neuchâtel.

— Etienne-Aimé Perret, pasteur,

à Savagnier, et Germaine-Clara

Burkhalter, comptable, à Neu-

Savonneuse

est demandée pour atelier
de polissages, de boîtes or,
A défaut on mettrait au courant
une personne soigneuse et active.
— S'adresser au bureau de
La Sentinelle. 3523

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 9 juin 1920

Naissances. — Matthey-de-

l'Endroit, André-Arnold, fils de

Jules-Albert, décolleteur, et de

Louise-Marie née Martinet, Neu-

châtois. — Matthey-Doret, Si-

monne-Alice, fille de Louis-Emi-

lie, télégraphiste, et de Berthe-

Alice née Roulet, Neuchâtoise.

Promesses de mariage. —

Jaggi, Marcel-Emile, mécanic.,

Solenois, et Bourquin, Marce-

line-Ida, horlogère, Bernoise. —

Gerber, Paul-Emile, horloger,

Bernois, et Clavel née Cochet;

Marie-Clémentine, ménag., Fran-

çaise.

Marriages civils. — Erne,

Ernest-Jules, commis, Neuchâ-

tois et Argovien, et Fontana,

Amélia, sans profess., Italienne.

— Kurz, Arnold-Walther, comp-

table, et Tüscher, Jeanne-Mar-

guerite, modiste, tous deux Ber-

nois. — Aeberhard, Albert-Ju-

les, négociant, et Maître (dit

Maistre), Hélène, tous deux Ber-

nois. — Brügger, Georges-Er-

nest, garde-frontière, et Bühler,

Cécile, caissière, tous deux Ber-

nois.

Pompes funèbres

M^{me} V^e Jean Lévi

se charge de toutes démarches

Cercueils de bois, transports

et fournitures de deuil.

Corbillard-Automobile

et Fourgon de transport. 1343

Tél. 16.25 (Jour et Nuit)

16, Rue du Collège, 16

Inhumations

Judi 10 juin 1920, à 13 1/4 h.

M. Othonin-Girard, Fritz-Emi-

le, 51 ans 2 mois, rue Numa-

Droz 7; depuis l'Hôpital; sans

suite.

DERNIÈRES NOUVELLES

L'OR DES SOVIETS

LONDRES, 9. — Havas. — Le correspondant londonien du « Manchester Guardian » écrit : Les Russes ont trouvé un moyen simple de tourner les difficultés légales que présente le paiement en or, en déposant cet or dans des banques danoises comme cautionnement, afin de permettre aux banques danoises de leur ouvrir des crédits en Grande-Bretagne. Aucun gouvernement neutre, ajoute le correspondant, ne se prêtera à une tentative quelconque de la part d'un autre gouvernement de revendiquer l'or déposé au cours de tractations commerciales ordinaires.

On annonce qu'il est probable que le Conseil suprême économique ne se rencontrera pas avec Krassine avant plusieurs jours.

Ceux qui tremblent pour leur galette !

PARIS, 10. — Havas. — Relativement à la protestation du gouvernement français auprès du gouvernement suédois et relative à l'or russe, le gouvernement a remis des instructions au ministre de France à Stockholm pour demander au nom des porteurs français de rente russe la mise sous séquestre des sommes en roubles et en lingots déposées dans les banques de cette ville par les bolchévistes. De son côté, Millerand, en recevant récemment le ministre de Suède à Paris, a renouvelé la protestation française contre la tolérance qui avait été accordée à ce transfert. Une opposition analogue va être formulée à Londres, où un navire, frété par les bolchévistes, doit apporter prochainement de l'or et du platine. Cette opposition sera complétée par une demande de mise sous séquestre que vont adresser au gouvernement britannique les souscripteurs français d'emprunts russes, démarche qui sera certainement appuyée par les souscripteurs anglais de mêmes titres.

Réd. Ainsi que le dit Edmond Privat : « Par une dépêche Havas, ces financiers ont déjà lancé une menace solennelle : le gouvernement français considérerait cet or comme de l'argent volé et se réserverait le droit de le faire saisir sur son territoire. Ce sont là des enfantillages. L'industrie anglaise n'a pas l'intention de faire en France des achats avec l'or qu'elle pourrait recevoir de Russie en paiement de ses machines. La France est déjà débitrice de l'Angleterre et négocie encore une nouvelle convention pour obtenir à crédit la houille anglaise. Cette menace est donc une fanfaronnade parfaitement ridicule. »

LA REVOLUTION TRIOMPHE EN PERSE

LONDRES, 10. — Havas. — Un radio télégramme de Moscou annonce que la révolution a éclaté à Reht le 5 juin et que les troupes britanniques se retirent hâtivement sur Bagdad, après avoir abandonné Reht sans combat, les troupes indiennes ne voulant pas combattre les révolutionnaires.

L'Agence Reuter apprend que le « Foreign Office » n'a reçu à ce sujet aucune confirmation de cette nouvelle.

PARIS, 10. — Havas. — Il se confirme que le Conseil exécutif de la Société des Nations se réunira à Londres le 14 juin à l'effet d'examiner la demande d'intervention de la Ligue des Nations en Perse. Il semble que M. Lloyd George représentera l'Angleterre et M. Léon Bourgeois la France.

Les pourparlers des Indépendants avec Moscou

BERNE, 10. — Republica apprend de Berlin que le parti socialiste indépendant enverra dès que la crise ministérielle sera solutionnée, une délégation à Moscou pour s'entretenir avec Lénine au sujet de l'entrée dans la Troisième Internationale. Puis les Indépendants feront savoir au parti socialiste suisse qu'ils désirent s'entretenir avec tous les partis socialistes révolutionnaires pour chercher à entrer en commun dans l'Internationale de Moscou. Si les démarches n'aboutissent pas, Doemig déclare que les Indépendants socialistes allemands entreront seuls dans la Troisième Internationale pour se conformer à la résolution votée à Leipzig.

La délégation socialiste française et la délégation italienne seront de retour de Moscou le premier juillet. Cachin et Frossard auront dès leur retour à Berlin une deuxième entrevue avec le comité central des Indépendants. Un accord interviendra pour une conférence en Suisse.

Bourrage de crânes polonais

VARSOVIE, 9. — B. P. P. — Communiqué de l'état-major. — Sous le commandement personnel du chef de l'Etat, maréchal Pilsudski, notre contre-offensive sur le front Duna-Haute Berezyna se développe favorablement. Brisant la résistance désespérée opposée par l'ennemi dans tous les secteurs, nos armées ont complètement détruit les 53me et 12me divisions d'infanterie des Soviets. Nous tenons tout le haut cours de la Berezyna et avons occupé les localités de Czernica et Pliszce. Les pertes ennemies sont considérables. Des ordres bolchévistes interceptés en maints endroits, rédigés en allemand, témoignent d'un extrême désarroi au sein de l'Etat-major de l'armée rouge. Se vengeant de leurs défaites, les bolchévistes torturent avec une férocité sanglante les prisonniers qu'ils nous renvoient dans nos lignes les yeux crevés. (Sous toutes réserves).

Un drôle de correspondant

VARSOVIE, 9. — B. P. Polonais. — *Donnant suite aux dernières nouvelles* (sic), notre correspondant du front de Podolie mande que les bolchévistes ont reçu des renforts de cavalerie considérables au moyen desquels, ils tentèrent de rompre notre front. Mais toutes leurs attaques furent repoussées avec de grandes pertes pour l'ennemi. Nous nous sommes emparés de Zerdankowka, d'Ignatowka et de Kusczyne. Olszanka momentanément abandonnée par les Ukrainiens a été réoccupée par leurs troupes.

Les premiers effets du boycott international contre la Hongrie

MILAN, 10. — Spécial. — L'« Avanti » écrit : Le boycott décidé contre la Hongrie par l'Internationale des Syndicats commence à porter ses fruits. La bourgeoisie capitaliste hongroise en est vivement préoccupée, car elle comprend bien l'effet terrible de l'arme que le prolétariat mondial s'approprie à employer contre elle. Elle feint déjà de céder. On annonce, en effet, de Budapest que le gouvernement a publié un décret dans lequel il déclare vouloir mettre fin à tous les actes de terreur blanche dus à des éléments sectaires qui continuent à troubler l'ordre public contre le désir de la majorité. Toute tentative de persécution à main armée pour motifs de classe, de nationalité ou de confession sera punie de mort. L'état de siège a été proclamé en vue d'assurer l'exécution du décret.

Il convient, naturellement, de se méfier de ces bonnes propositions du gouvernement magyar, d'autant plus que c'est à la garde blanche qu'on confie le soin d'exécution du décret. Celle-ci s'est surtout distinguée dans les atrocités commises. Ce décret est cependant le signe du bouleversement qui règne chez les réactionnaires hongrois. Le boycott mettra à genoux Horthy et ses complices sanguinaires. G.

Revendications des mineurs anglais

LONDRES, 10. — Havas. — Le comité exécutif de la fédération des mineurs s'est réuni à Londres mercredi pour formuler les propositions qui seront soumises jeudi à la Conférence nationale des délégués des mineurs à Londres. Celle-ci se réunira pour examiner la question des rapports entre les salaires et les bénéfices des maîtres de charbonnages ainsi que de la question du renchérissement de la vie.

On croit qu'une communication ayant le caractère d'un ultimatum sera faite au gouvernement pour demander la réduction du prix du charbon et l'augmentation des salaires des mineurs.

M. Nitti démissionne

comme il change de chemise !

ROME, 10. — Stefani. — Au Sénat, M. Nitti a annoncé la démission du cabinet.

A la séance au cours de laquelle le cabinet italien annonça sa démission, le député Modigliani déclara que les socialistes officiels revendiquaient le mérite d'avoir provoqué la révocation du décret sur le prix du pain, puis proposa que la Chambre soit convoquée dans la huitaine. M. Nitti s'opposa à cette dernière proposition, vu qu'il est impossible de prendre date immédiatement. La Chambre adopta le point de vue Nitti et la séance fut levée tôt après.

Emeute en Italie

ROME, 9. — Stefani. — Les journaux apprennent que quelques conflits ont eu lieu mardi soir à Bari entre les manifestants et la force publique ; il y aurait 14 blessés. Mercredi matin, le calme régnait ; les magasins sont fermés.

On croit que la grève générale cessera aujourd'hui.

L'insurrection des Albanais

ROME, 9. — Stefani. — Le « Giornale d'Italia » croit savoir que des insurgés albanais, au nombre de 15,000, ont attaqué le pont de Dukati sur la Vojussa en faisant prisonniers quelques carabiniers et ont coupé les communications télégraphiques.

Que sera le nouveau cabinet allemand ?

BERLIN, 9. — Wolff. — Le « Lokal Anzeiger » apprend de source autorisée que le parti populaire national allemand serait disposé à prendre place dans un gouvernement comprenant également des socialistes majoritaires, présomption faite toutefois qu'on n'exige pas de lui des dérogations à ses principes fondamentaux.

Le parti populaire allemand, lui aussi, accepterait d'entrer dans une coalition où seraient les socialistes majoritaires.

Des personnalités appartenant au parti du centre assurent que l'on y verrait d'un œil favorable la formation d'une coalition des nationaux allemands ou tout au moins du parti populaire allemand englobant les socialistes majoritaires.

Réd. : Il semblerait donc que les majoritaires cherchent à achever leur suicide en s'alliant à la droite. Les Indépendants n'auraient en tout cas pas à se plaindre d'une gaffe pareille. Elle achèverait la faillite du parti social-démocrate. R. G.

Comme après les guerres de tribus

BERLIN, 9. — Wolff. — Le « Berliner Tageblatt » annonce que l'Allemagne a fait jusqu'ici à la France les livraisons de bétail que voici : 42,543 bœufs ou vaches, 67,476 moutons, 7,875 chèvres et 7,176 chevaux ou juments poulinières.

Dévaliseurs de trains

BERLIN, 10. — Wolff. — D'après le « Berliner Tageblatt », la police de Cologne a arrêté plusieurs personnes qui, par des manœuvres importantes et frauduleuses, ont causé à l'administration des chemins de fer, pour plus de 10 millions de dommages, en volant des wagons entiers de marchandises et d'alcool.

Une trombe de grêle en Espagne

GUADALAJARRA, 10. — Havas. — Une violente tempête de grêle a coupé les routes et endommagé les villages autour de Guadalajara. La foudre a tué un paysan. La chute d'énormes rochers a causé de gros dégâts aux villages.

Le sénateur Lodge aux honneurs !

CHICAGO, 10. — Havas. — Le sénateur Lodge a été élu président permanent de la convention républicaine.

Rencontre de trains

NEW-YORK, 10. — Havas. — Un express a télescopé mercredi matin un train de voyageurs en station près de Schenectady. 11 personnes ont été tuées et 21 blessées.

Baisse du blé... en Argentine !

BUENOS-AIRES, 9. — Havas. — Les mesures de prohibition de l'exportation du blé ont eu pour conséquence de faire baisser de 30 % les prix de cette céréale.

CONFÉDÉRATION

Les tarifs douaniers devant le Conseil national

BERNE, 10. — Par téléphone. — Ce matin, le Conseil national discute la modification des tarifs douaniers proposée par le Conseil fédéral. M. Mosimann, rapporteur, recommande l'adoption de cette élévation des taxes douanières.

Ch. Naine parlera au nom de la minorité et proposera le rejet du projet. M. Mosimann s'oppose à la clause référendaire. Est-ce par souci de paternité, car M. Mosimann est l'auteur célèbre des pleins-pouvoirs limités, perpétuels et illimités ! Il tient à ce que le Conseil fédéral puisse s'abriter derrière son bel avorton.

On rigole au Conseil national !

BERNE, 10. — Sp. — Pendant la séance de relevée, tandis que M. Gottret discourait d'une voix ampoulée, la salle était ailleurs. Elle était mise en gaité par le bon papa Greulich venu devant l'assemblée discuter avec un conseiller fédéral et qui, en dépit de ses 80 ans et du règlement du Conseil, s'est acheté un pantalon de flanelle blanche qu'il porte avec élégance. Chacun rit, jusqu'à notre président, qui quitte son air sévère pour rire de bon cœur.

Le pont de la Thièle mis à l'interdit

NEUCHÂTEL, 10. — La fièvre aphteuse étant signalée à Breteziez près Anet, Sugiez, Nant (Fribourg), le public est informé que toute circulation a de nouveau dû être interdite sur les ponts de la Thièle, de la Directe B.-N et de Saint-Jean. L'interdiction s'applique donc aux personnes, voitures et automobiles, aussi bien qu'aux chevaux et bestiaux. Elle sera levée aussitôt que la situation le permettra. (Dép. de l'Agriculture.)

Un incendie spontané

VEVEY, 9. — Un stock d'environ 80 wagons de charbons destinés à l'usine à gaz et emmagasinés près de celle-ci dans un bâtiment en ciment armé, récemment construit, a pris feu spontanément mercredi à 14 h. 30. Le feu s'est communiqué au bâtiment dont la toiture a été détruite. Le corps de sapeurs-pompiers, aussitôt alarmé, a tout d'abord éteint l'incendie, puis noyé les soutes à charbon qui ont été ensuite vidées. Le bâtiment en flammes était séparé de l'usine à gaz par un solide mur en ciment armé. Les dégâts d'ailleurs considérables, sont purement matériels.

Au congrès féministe

(De notre correspondante)

31 nations sont représentées au Congrès. Lundi après-midi, une dizaine de délégués ont continué à rapporter sur l'état actuel du suffrage féminin dans leur pays respectif.

Mardi matin a commencé la discussion du but et du programme de l'Alliance internationale.

Une discussion intéressante s'est élevée consécutivement à la rédaction nouvelle de l'art. II des statuts : « Le but de l'Alliance doit être d'obtenir l'affranchissement des femmes dans toutes les nations, etc. »

Miss Mac Millan (Angleterre) s'est attachée à démontrer de quelle valeur relative était l'obtention du droit de suffrage, voire d'élection au Parlement. Aujourd'hui, en Angleterre, malgré la Constitution, les lois ne sont en réalité plus élaborées par le Parlement dont l'influence sur la marche de l'Etat et des événements est illusoire. Mais des tracts sont directement conclus entre le gouvernement, pouvoir exécutif, et les syndicats. Comme les droits de la femme sont méconnus dans beaucoup de syndicats, cette dernière demeure bernée, malgré le droit de vote et les représentants parlementaires féminins.

Miss Mac Millan insiste sur l'importance du mot et du but « affranchissement » au point de vue strictement féminin et en dehors de tout parti politique.

C'est alors que Monsieur Berendsen, délégué du Danemark, monte à la tribune et avec véhémence engage les femmes à ne pas former un parti de femmes, mais à travailler en se ralliant aux différents partis existants. En tant que parti de femmes, elles provoqueront et trouveront dressée devant elles une opposition insurmontable !...

L'assemblée s'agit un peu. Ce point de vue ne paraît pas la satisfaire. C'est alors que Mme Schreiber, militante du parti socialiste de Berlin, prend la parole. Avec une remarquable maîtrise, elle démontre qu'il est des intérêts communs à toutes les femmes, que ces dernières soient de la gauche ou de la droite. Certes, au point de vue pratique et comme elle-même l'a fait, il faudra travailler activement dans le parti dont l'idéal social et politique correspond au nôtre propre. Mais entrer dans un parti politique n'est pas du tout le but ni la fin de nos efforts. Nous regardons plus loin.

Pour la femme, pouvoir militer dans les organisations sociales existantes ne doit marquer que le commencement d'une politique nouvelle et plus haute, le début d'une régénération humaine et sociale. Précisément parce que la femme est si différente de l'homme, il est certains travaux qu'elle seule peut faire, certaines améliorations qu'elle seule peut apporter. Où l'homme a brisé et détruit, elle seule peut reconstruire et tendre les mains. A Berlin, il existe sous sa présidence personnelle, une Association de femmes groupant des militantes de tous les partis, de l'ex-

trême-gauche à l'extrême-droite, aux assemblées desquelles chaque membre commence en entrant par laisser au vestiaire la couleur de son parti pour n'aborder en séance que l'étude des intérêts communs à toutes les femmes.

C'est précisément cette possibilité de grouper les femmes d'éducatrices les plus différentes autour d'un intérêt commun et vital (par exemple la vie de leurs enfants) qui constitue un élément de renouveau social.

Aux vibrantes paroles de bon sens de Mme Schreiber, pauvrement résumées ici, l'assemblée nombreuse — il y a plus de 600 congressistes de toutes les classes de la société — a manifesté son accord et sa chaleureuse approbation.

Séance de mercredi

La discussion a porté sur le but de l'Alliance internationale pour le suffrage féminin, lequel jusqu'à aujourd'hui a concerné exclusivement l'obtention du droit de vote pour la femme.

Les sections des pays n'ayant pas encore obtenu l'égalité des droits, désirent le strict maintien du but suffragiste. Les déléguées des pays possédant le droit de vote féminin désirent le voir élargi et proposent que les termes « suffrage féminin » soient remplacés par « affranchissement des femmes », impliquant tous les problèmes économiques et sociaux concernant la femme. La deuxième motion a obtenu la majorité.

Une commission étudiera la formation de deux groupes au sein de l'Alliance, comprenant l'un les pays travaillant à l'obtention du droit de vote, l'autre les pays ayant obtenu le droit de suffrage et capables de travailler effectivement à l'amélioration du sort des femmes.

L'après-midi, le Congrès examine les rapports de l'Alliance avec la Société des Nations.

Dans cette dernière, aucun organisme n'existe défendant les droits féminins, bien que le pacte reconnaisse aux femmes les ayant obtenus, leurs droits. Le Comité décide la création d'un bureau ayant à charge d'entrer en relations avec la Société des Nations pour y représenter et y défendre les intérêts féminins. La Suisse s'oppose à la création de ce bureau qui demeurera malgré tout en dehors de la Société des Nations, pensant qu'il est préférable de travailler directement sur le terrain électoral — quand nous aurons obtenu le droit de nommer des femmes députés et représentants, — puis d'envoyer ces élus siéger au Conseil de la Société des Nations !

L'assemblée avait au préalable donné son approbation à la résolution suivante :

« Les femmes des 31 nations réunies à Genève pour le Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, persuadées qu'une Société des Nations fortement et justement organisée, peut seule assurer la paix du monde dans l'avenir, font appel aux femmes du monde entier afin qu'elles consacrent leur énergique volonté, leur intelligence et leur influence à la consolidation, au développement et au perfectionnement de la Société des Nations dont le but est d'assurer l'entente et la paix dans le monde entier. »

Mrs Chapman-Catt, présidente, prend alors la parole. Elle rappelle qu'elle ne le fait que dans les cas graves.

Dans un splendide discours, énergique, ferme, éloquent, elle proteste énergiquement contre une proposition qui vient avec des airs de mendiant demander la protection de la Société des Nations ! Nous devons y être admises à titres égaux.

Le congrès pourrait envoyer directement une délégation de femmes avec des propositions et des questions fermes. Par exemple : Il est inadmissible que femmes et enfants aient à souffrir de la guerre. Or le pacte de la Société des Nations prévoit la guerre ! Que fera-t-elle alors pour les femmes et les enfants ? Concernant le problème des mœurs, c'est à nous femmes de demander énergiquement l'abolition complète de la traite des femmes (non seulement des « blanches » — il a été décidé d'éviter l'emploi de ce terme). Ce qu'il nous faut, c'est un Bureau de surveillance veillant à ce qu'à la Société des Nations, il soit tenu compte des droits et demandes de la femme et qu'il y soit effectivement et loyalement rendu justice.

B. PFENNINGER.

Deux motions

La délégation grecque au congrès pour le suffrage féminin a déposé les deux motions suivantes :

1. Que tout enfant enlevé ou déporté soit recherché et rendu à sa famille ou, à défaut de celle-ci mis sous la tutelle d'un comité de la nationalité dont il est ressortissant.

2. Que toute femme enlevée, déportée ou vendue soit recherchée, libérée et mise dans la possibilité de rentrer dans sa patrie si elle le désire.

Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	42.10 (41.90)	43.— (42.75)
ALLEMAGNE	13.25 (13.—)	14.30 (14.—)
LONDRES	21.40 (21.40)	21.55 (21.55)
ITALIE	31.90 (31.90)	32.90 (32.90)
BELGIQUE	44.— (43.75)	45.10 (45.25)
VIENNE	3.65 (3.65)	4.40 (4.40)
PRAGUE	11.25 (11.25)	12.75 (12.75)
HOLLANDE	200.50 (201.—)	202.— (202.50)
MADRID	89.10 (89.10)	90.75 (90.75)
NEW-YORK :		
Câble	5.46 (5.46)	5.60 (5.60)
Chèque	5.44 (5.44)	5.60 (5.60)
RUSSIE	— (—)	— (—)